

CHARTRE 2025-2026

TRANSPORT SCOLAIRE : SECURITE ET DISCIPLINE CODE DE BONNE CONDUITE

1. OBJECTIFS : Le présent code de bonne conduite a pour but :

- ❖ D'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur du bus
- ❖ De prévenir les accidents
- ❖ De rappeler que le chauffeur est responsable du bus et des règles à observer pendant le transport scolaire.
- ❖ De rappeler aux parents leurs responsabilités entre leur domicile et le point d'arrêt.

2. ACCES DES ELEVES AU BUS

Les élèves ne doivent monter et descendre du bus qu'au niveau **DES POINTS D'ARRET**. La montée et la descente doivent s'effectuer **AVEC ORDRE**. Les élèves doivent attendre **L'ARRET COMPLET DU VEHICULE** et descendre une fois l'autorisation donnée par l'accompagnatrice.

LES ELEVES ET LES PARENTS NE DOIVENT JAMAIS TRAVERSER LA CHAUSSEE DEVANT LE BUS CAR LE CHAUFFEUR N'A AUCUNE VISIBILITÉ.

LES PARENTS DOIVENT S'ASSURER DE LEUR SECURITE AU POINT D'ARRET. En effet, certains enfants courent à l'arrivée du car. Nous rappelons qu'il faut toujours traverser sur les passages protégés.

3. OBLIGATION DES ELEVES TRANSPORTÉS

Les élèves doivent voyager assis et rester en place pendant tout le trajet, attacher leur ceinture et ne la détacher qu'au moment de la descente. Pour les plus petits, l'accompagnatrice attache ceux qui n'y arrivent pas et vérifie les ceintures de tous les enfants.

4. COMPORTEMENT DES ELEVES TRANSPORTÉS

Chaque élève doit avoir un comportement respectueux d'autrui, en aucun cas ne devra gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité du véhicule, du chauffeur et de ses usagers.

Il est notamment interdit de :

- De boire ou manger pendant les trajets, par respect pour la propreté des lieux ou du matériel.
- De toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.
- De porter sur soi et manipuler des objets dangereux tels que couteaux, cutters, ciseaux, crayons, bouteilles, ...
- De crier et de cracher.
- De se bousculer ou de se battre.
- De jeter quoi que ce soit.
- De poser les pieds sur les sièges.
- De se déplacer dans le couloir central pendant le trajet.
- De sortir les téléphones portables, le SIVU ne pourra être tenu responsable d'une quelconque dégradation ou perte.